

## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

### **Le Directeur,**

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de Direction commune du 03 décembre 2019 entre le centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur du Centre Hospitalier Esquirol, Directeur du Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert (Creuse) dans le cadre de la Direction commune,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 20 décembre 2019, nommant Madame Salomé FRADET, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier Esquirol à Limoges, au Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et à l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle-Taillefert,

## **Décide**

### **Article 1 :**

Madame Salomé FRADET, Directrice Adjointe chargée de la direction des finances, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

- Parapher électroniquement les bordereaux de titres et de mandats

### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame la trésorière du Centre Hospitalier La Valette, si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

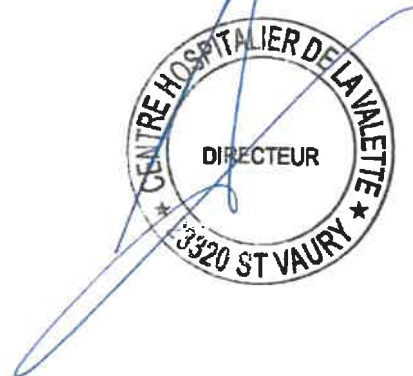
Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier La Valette.

### **Article 3 :**


Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> décembre. Elle sera notifiée aux délégataires.

**Le Directeur,**

**François-Jérôme AUBERT**



**Modèle de signature du bénéficiaire d'une délégation de signature au sein  
du Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury**

Nom / Prénom	Fonction	Signature (Paraphe)
Salomé FRADET	Directrice Adjointe	 SF

Fait à Saint-Vaury, le 12 juin 2020

